

Bachelier en Agronomie orientation TA

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : agro.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AT 301 Assistance vétérinaire et soins aux animaux 2			
Code	AGTA3B01	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Julien BINARD (julien.binard@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE permet à l'étudiant d'acquérir des notions indispensables pour être un acteur efficace dans les métiers liés au monde animal, sous le contrôle du médecin vétérinaire.

Cette UE est la suite de l'UE de Bloc 2 du même intitulé. Elles constituent un ensemble logique permettant aux étudiants de travailler efficacement au sein d'une structure vétérinaire en tant qu'aide vétérinaire. Les éléments abordés dans ces deux UE doivent être maîtrisés par l'étudiant de bloc 3.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Informier, communiquer et travailler en équipe**
 - 1.3 Participer à la vulgarisation
- Compétence 2 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
 - 2.2 Développer un esprit critique
- Compétence 3 **Maîtriser les principes de base de la gestion**
 - 3.1 S'informer des aspects légaux et réglementaires de son activité (aspects économiques, social, et de production) et les appliquer
- Compétence 5 **Appliquer les principes du vivant dans tous les domaines de l'agronomie**
 - 5.3 Intégrer à l'activité de production les règles en matière d'éthique, d'environnement, d'hygiène et de santé
- Compétence TA **Assurer la santé et le bien-être des animaux de rente, d'élevage, de laboratoire, de compagnie et en captivité**
 - TA 6.1 Adapter l'alimentation des animaux en fonction de leurs besoins
 - TA 6.2 Mettre en place un environnement adapté aux spécificités et aux besoins des animaux tout en respectant la législation en vigueur
 - TA 6.3 Assister le médecin vétérinaire dans l'exercice de sa profession et dans le respect de la législation en vigueur
 - TA 6.4 Participer à la mise en œuvre des conditions nécessaires au déroulement de la reproduction et de l'élevage des animaux

Acquis d'apprentissage visés

Apporter les soins journaliers aux animaux sous le contrôle d'un médecin vétérinaire.

Développer des techniques liées à la santé et à l'hygiène des animaux dans le respect des législations nationales en vigueur.

Repérer la présence de symptômes ou de parasites pour en référer au médecin vétérinaire.

Identifier les principaux critères qui favorisent le développement des infections.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : AGTA2B03

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGTA3B01A Assistance vétérinaire et soins aux animaux 2

36 h / 3 C

Contenu

L'aide en chirurgie (suite)

L'aide en anesthésie

L'aide aux examens complémentaires

L'aide aux urgences

Législation en rapport avec la pharmacologie vétérinaire

Démarches d'apprentissage

Diapositives à compléter activement pendant le cours

Films: commentaires en classe

Articles scientifiques/thèses à lire et à connaître

Chapitre(s) rédigé(s)

Fiche(s) rédigée(s)

Livres de référence à la bibliothèque

Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilité de l'enseignant pour toute question

Présentation de questions types d'examen

Synthèses en classe sur les points importants

Sources et références

Une liste détaillée des références bibliographiques sera disponible dans les notes de cours.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Diapositives ppt

Films

Articles/thèses scientifiques

Chapitre(s) rédigé(s)

Fiche(s) rédigée(s)

Livres de référence à la bibliothèque

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit aux deux sessions:

Question(s) ouverte(s)

Question(s) courte(s)

Question(s) de type "tout ou rien"

Situations problèmes à analyser

Éléments à identifier

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						

Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100
----------------------	-----	-----	--	--	-----	-----

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

En cas de certificat médical valable et rendu dans les délais, l'étudiant devra, s'il le souhaite, prendre lui-même contact avec le professeur afin de voir s'il est possible de reprogrammer son examen ou non.

En cas d'examen non présenté sans justificatif valable, il n'y aura pas de possibilité de reprogrammation pendant la même session.

L'UE sera validée si l'étudiant obtient au moins 10/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).